

Protestation contre la répression massive

Congo-Kinshasa Elle vise les opposants à la prolongation de M. Kabila au pouvoir.

Manifestation d'une cinquantaine de personnes devant l'ambassade du Congo à Bruxelles; répression (6 à 18 arrestations) d'une protestation à Goma (Nord-Kivu, est du pays). Un an jour pour jour après l'arrestation de deux militants congolais pour la démocratie, Fred Bauma et Yves Makwambala, de nombreuses voix ont demandé leur libération, tandis qu'ils entamaient une grève de la faim.

Pacifique et responsable

Ils avaient été arrêtés avec 24 autres personnes – dont un diplomate américain – lors d'une conférence de presse pour présenter Filimbi, une plateforme visant à encourager la jeunesse congolaise à accomplir ses devoirs civiques de manière pacifique et responsable. En janvier 2015, des émeutes (42 morts au moins) avaient eu lieu en raison de la répression de protestations contre l'intention du président Joseph Kabila de se prolonger au pouvoir au-delà du terme constitutionnel de ses mandats, en décembre 2016.

Si les autres ont fini par être libérés,

Bauma et Makwambala, après détention au secret, avaient été inculpés d'organisation d'un complot contre le chef de l'Etat, tentative de détruire ou changer de régime constitutionnel, incitation à la violence. Une mission d'information parlementaire congolaise avait pourtant rapporté qu'aucune preuve n'avait été apportée et l'Assemblée nationale de Kinshasa avait demandé, en juin 2015, "une solution politique" à ces détentions arbitraires.

Contre la violation de la Constitution

Loin d'en tenir compte, le régime a continué de réprimer et d'accuser d'"atteinte à la sécurité nationale" des personnes qui protestaient ou se préparaient à protester contre les projets de prolongation du président Kabila au pouvoir. Six d'entre eux ont été ainsi condamnés à Goma à six mois de prison pour avoir préparé une grève générale pour réclamer le respect de la Constitution.

Avant le 15 mars 2015, une série d'hommes politiques d'opposition ou dissidents de la majorité – y compris des parlementaires, dont les droits n'ont pas été respectés – avaient été arrêtés sous des prétextes divers. Leur point commun: ils s'opposaient eux aussi à la prolongation au pouvoir de M. Kabila. L'un d'entre eux, le défenseur des droits de

l'homme Christopher Ngoy – qui enquêtait sur les victimes de la répression de janvier 2015 – a de graves problèmes de santé. Beaucoup ont été détenus au secret par l'Agence nationale de renseignement.

La Constitution congolaise reconnaît le droit de manifester pacifiquement; la loi demande seulement que les manifestations soient annoncées à l'autorité locale.

Plus rare: l'article 64 de la Constitution congolaise donne à "tout Congolais" le "devoir de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la présente Constitution".

Marie-France Cros

L'Assemblée nationale de Kinshasa avait demandé, en juin 2015, "une solution politique" à ces détentions arbitraires.

Bras de fer pour une nouvelle route minière au Lualaba

■ Le commissaire spécial veut que les miniers préfinancent une nouvelle piste.

L'élection, le 26 mars prochain, de gouverneurs provisoires dans 21 nouvelles provinces congolaises, est une des conséquences de la lutte que mène le régime Kabila contre le populaire ex-gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi. Fin 2014, ce dernier s'était clairement désolidarisé des projets de son parti – le PPRD du président Kabila – de maintenir celui-ci au pouvoir au-delà de la fin légale de son dernier mandat, en décembre 2016.

Une piste pour évacuer les minerais

En attendant l'élection, des "commissaires spéciaux" – non prévus par la législation congolaise – ont été nommés par Kinshasa pour diriger les 21 nouvelles provinces (résultant de la division de 6

provinces, les 5 autres, plus petites, restant inchangées). "Comme ce processus n'a pas été préparé, les nouvelles provinces n'ont à leur disposition que de petits budgets", nous dit une source du milieu des affaires. "S'ils veulent se faire remarquer par leur action (en vue de leur élection le 26 mars), les commissaires spéciaux n'ont donc qu'une solution pour se procurer de l'argent: tomber sur l'habitant. Dans le sud du Katanga, cela veut dire tomber sur les entreprises minières, les seules à avoir des fonds."

C'est ce que fait Richard Muyej, ex-ministre national de l'Intérieur, qui dirige la nouvelle province du Lualaba (Kolwezi, dans l'ex-Katanga) dont il est originaire. Il veut engranger des sous en créant une bonne piste à péage entre Kolwezi et la frontière zambienne – soit environ 60 km. La piste actuelle est impraticable.

La nouvelle voie servirait à évacuer les produits miniers de Kolwezi sans passer par Kasumbalesa, aujourd'hui dans une autre province, le Haut-Ka-

tanga – qui produit deux fois moins de cuivre que le Lualaba. Une perspective vue favorablement par les miniers du Lualaba ("c'est toujours mieux d'avoir deux routes plutôt qu'une") même si certains n'excluent pas que M. Muyej veuille faire d'une pierre deux coups et saper la crédibilité de Moïse Katumbi au passage.

Ce dernier s'était en effet opposé à cette route il y a cinq ans. "Mais c'était parce qu'à l'époque il n'y avait pas de fonds pour tout faire et il préférait concentrer les ressources sur une bonne route Lubumbashi-Kasumbalesa", nous dit un de ses partisans. "Aujourd'hui les ressources se sont nettement accrues" avec le boom minier 2010-2014 "et il y a beaucoup plus de trafic qu'à l'époque".

Comment financer la piste ?

Mais comment financer cette piste? M. Muyej a d'abord entamé un bras de fer avec les miniers du Lualaba pour qu'ils préfinancent les travaux. Mais, sous l'administration Katumbi du Katanga unifié, ils avaient déjà préfinancé la construction d'infrastructures – principalement la route

Lubumbashi-Kolwezi et son nouveau pont sur le fleuve Lualaba, long de 700 m – en prépayant les droits de péage. Les miniers ont donc refusé.

M. Muyej s'est alors tourné vers l'entreprise chinoise CREEG7, qui a déjà réalisé "correctement" la route Kolwezi-Likasi pour quelque 100 millions de dollars, avec plusieurs préfinancements des péages.

Un accord a été conclu pour qu'elle bâtit, d'ici juillet, une piste en terre damée jusqu'à la frontière zambienne, où commence une route. CREEG7 doit se payer en touchant les péages de la future piste,

qui couvrirait aussi l'entretien de la voie; celui-ci doit être régulier si l'on veut qu'elle reste carrossable. L'asphaltage sera entrepris au fur et à mesure des disponibilités financières générées par les péages.

Pas de prépaiement

"Mais CREEG7 manque de cash pour commencer les travaux", nous dit une source minière. M. Muyej veut donc que les miniers paient d'avance une taxe sur l'exportation de concentré (produit intermédiaire entre le minerai et le métal), de 100 dollars la tonne. Or, certains miniers l'ont déjà prépayée, à un tarif préférentiel de 60 dollars. "De plus, c'est difficile à organiser ces contrats de prépaiement. Dans le passé, on l'a fait avec des vouchers; il y a eu des tricheries. Les Chinois se sont déjà montrés inflexibles lorsqu'ils ont trouvé une faille dans l'exécution du contrat. Per-

sonne ne voudra recommencer ça", dit notre source minière.

D'autant que la chute des cours a déjà poussé l'entreprise suisse Glencore à fermer temporairement une de ses deux mines, Kamoto Copper Company (qui produisait 100 000 t de cuivre) et licencier un grand nombre de personnels. "Sauvegarder l'emploi" est donc un moyen de pression sur le commissaire spécial.

MFC

**Mais comment
financer
cette piste?
M. Muyej
a d'abord
entamé
un bras de fer
avec les miniers
du Lualaba
pour qu'ils
préfinancent
les travaux [...]
Les miniers
ont refusé.**